

Publication électronique des actes archivés (mairie)

Retrouvez dans cette rubrique les actes réglementaires archivés de la Ville de Chaville depuis le 1er juillet 2022.



Depuis le 1^{er} juillet 2022, le législateur a supprimé l'obligation tenant à l'affichage et à la publication des actes réglementaires des communes sur papier (ordonnance n° 2021-1310 et décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021). La publicité sur le site Internet de la Ville devient donc la formalité obligatoire.

Objectifs de cette réforme

- > Simplifier et harmoniser les outils dont disposent les collectivités territoriales pour assurer l'information du public
- > Renforcer le recours à la dématérialisation

Commande publique (archives) ↓

NUMÉRO DÉCISION/ACTE

INTITULÉ ET LIEN

DATE DE MISE EN LIGNE

Domaine et patrimoine – Archives



Domaine et patrimoine (archives) ↓

NUMÉRO DÉCISION/ACTE

INTITULÉ ET LIEN

DATE DE MISE EN LIGNE

Finances locales – Archives



Finances locales (archives) ↓

NUMÉRO DÉCISION/ACTE

INTITULÉ ET LIEN

DATE DE MISE EN LIGNE

Institutions et vie politique – Archives



Institutions et vie politique (archives) ↓

NUMÉRO DÉCISION/ACTE

INTITULÉ ET LIEN

DATE DE MISE EN LIGNE

Libertés publiques et pouvoirs de police – Archives



Libertés publiques et pouvoirs de police (archives) ↓

NUMÉRO DÉCISION/ACTE

INTITULÉ ET LIEN

DATE DE MISE EN LIGNE

Libertés publiques et pouvoirs de police – Archives



Urbanisme et aménagement du territoire (archives) ↓

NUMÉRO DÉCISION/ACTE

INTITULÉ ET LIEN

DATE DE MISE EN LIGNE

Voirie – Archives



Voirie (archives) ↓

NUMÉRO DÉCISION/ACTE

INTITULÉ ET LIEN

DATE DE MISE EN LIGNE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS